

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3549-2004 – Phase 2

Date : 28 novembre 2005

ENR.	HEURE	REMARQUES
0	8 h 32	Reprise de l'audience du 23 novembre 2005. <b>Cassette maîtresse n° 1</b>
3	8 h 32	Remarques préliminaires de M <sup>e</sup> Benoît Pepin
21	8 h 33	Argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
1295	9 h 47	Question par M <sup>e</sup> Pepin à M <sup>e</sup> Morel
1335	9 h 48	Poursuite de l'argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
1873	10 h 15	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 35
1873	10 h 37	Reprise de l'audience
1876	10 h 37	M <sup>e</sup> Pepin demande à M <sup>e</sup> Morel une estimation du temps restant à son argumentation en chef
1880	10 h 38	M <sup>e</sup> Morel estime qu'il lui reste encore environ 1 heure d'argumentation
1900	10 h 39	Poursuite de l'argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
2575	11 h 08	Question par M <sup>e</sup> Pepin à M <sup>e</sup> Morel
2605	11 h 10	Réponse de M <sup>e</sup> Morel à l'égard de la politique de rabais
2633	11 h 11	Poursuite de l'argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
3293	11 h 36	Question par M. Tanguay à M <sup>e</sup> Morel
3375	11 h 38	Poursuite de l'argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
3	11 h 49	<b>Cassette maîtresse n° 2</b>
9	11 h 50	Poursuite de l'argumentation en chef d'HQT par M <sup>e</sup> F. Jean Morel
317	12 h 09	Question par M <sup>e</sup> Pepin à M <sup>e</sup> Morel
345	12 h 11	Fin de l'argumentation en chef d'HQT
356	12 h 11	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 15
356	13 h 15	Reprise de l'audience
360	13 h 16	Argumentation de BEMI par M <sup>e</sup> Paule Hamelin
990	13 h 53	Question par M <sup>e</sup> Pepin à M <sup>e</sup> Hamelin
1035	13 h 56	Poursuite de l'argumentation de BEMI par M <sup>e</sup> Paule Hamelin
1180	14 h 03	Question par M <sup>e</sup> Pepin à M <sup>e</sup> Hamelin



**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 28 NOVEMBRE 2005**

*Présences*

DOSSIER : R-3549-2004 phase 2

**Demande révisée relative à la modification des conditions des services  
de transport d'Hydro-Québec**

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : M<sup>e</sup> Benoît Pepin, président de formation, de même que MM. Richard Carrier et François Tanguay

Les procureurs de la Régie sont : M<sup>e</sup> Jean-François Ouimette et M<sup>e</sup> Pierre Rondeau

La requérante est Hydro-Québec Transporteur

Représentée par : M<sup>e</sup> F. Jean Morel *et m<sup>e</sup> Carolina Rempert*

Les intervenants sont :

**ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEF DE QUÉBEC)**  
Représentée par M. Richard Dagenais *absent A.m. et P.m.*

**ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (AIEQ)**  
Représentée par M. Jean-François Samray *absent A.m. et P.m.*

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ et  
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)**  
Représenté par M<sup>e</sup> Pierre Pelletier *✓ A.m. et P.m.*

**BRASCAN ÉNERGIE MARKETING INC. (BEMI)**  
Représenté par M<sup>e</sup> Paule Hamelin *✓ A.m. et P.m.*

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)**  
Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel *✓ A.m. et P.m.*

**OPTION CONSOMMATEURS (OC)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier *✓ A.m. et P.m.*

**ONTARIO POWER GENERATION INC. (OPG)**  
Représenté par M<sup>e</sup> Pierre Tourigny *✓ A.m. et P.m.*

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC  
(RNCREQ)**  
Représenté par M<sup>e</sup> Hélène Sicard *✓ A.m. - absente en P.m.*

**UNION DES CONSOMMATEURS (UC)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Eve-Lyne Fecteau *✓ A.m. et P.m.*

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin *absent A.m. et P.m.*

Début : 8h32

Dîner :

~~11h15~~ 12h11 Reprise : 13h15

Fin : 15h11

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE  
OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?**

---

---

---

---

---

---

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.